

# **Groupe du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord**

**Compte rendu de la téléconférence  
tenue  
le mercredi 27 novembre 2002, de 13 h à 17 h**

## **1. Mot de bienvenue**

Le président, M. Jean Bilodeau, souhaite la bienvenue aux participants dont la liste figure ci-dessous.

Jean Bilodeau, président

Scot Case

Russell Clark

John Polak

Julie Shannon

Robert Kerr

Rahumathulla Marikkar

Loretta Legeault (Environnement Canada)

Arthur Weissman

Kun Lee

Amalia Lelo (remplace Berenice Silva)

**CCE :**

Chantal Line Carpentier

Jane Barr

**Absents :**

Israel Nuñez Birrueta

Lou Pagano

Cameron Griffith

Diane Wood

Alicia Culver

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Bilodeau mentionne qu'il a invité Paul Murray, de la société Herman Miller, à se joindre au Groupe du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAEAN) en précisant qu'il est très compétent en matière de cycle de vie des produits et d'analyse de coûts, et qu'il possède une vaste expérience avec les plus importants fabricants de meubles. M<sup>me</sup> Carpentier exprime le souhait de discuter plus amplement des critères proposés pour admettre des membres au sein du Groupe avant d'en accepter d'autres. Les membres approuvent l'ordre du jour en convenant que cette question soit débattue dans le cadre du point 5, *Structure et fonctionnement du Groupe*.

## **3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 octobre**

M. Marikkar donne les renseignements qui manquaient à M<sup>me</sup> Barr pour compléter le compte rendu de discussion de la réunion du 30 octobre, et les membres conviennent de l'adopter.

M. Bilodeau suggère d'examiner la liste des activités de suivi établie lors de la précédente réunion, qui se trouve à la fin de son compte rendu de discussion, avant d'examiner toute autre question. Les membres se disent en accord avec cette suggestion.

- Site Web : M. Bilodeau se penche sur la création de ce site.
- Définition de la structure et du fonctionnement du Groupe : MM. Case et Weissman n'en ont pas discuté, mais la présente réunion donnera l'occasion à tous les membres de participer à la discussion à ce sujet.

- Rapport sur les expériences fructueuses : La société Five Winds n'a pu entrer en communication avec M<sup>me</sup> Culver pour réaliser une ébauche avec elle, comme prévu. Cette société en élabore donc une de son côté qu'elle fera parvenir à la CCE.
- Préparatifs de la réunion de Cancún : M<sup>me</sup> Barr a ébauché un échéancier qu'elle n'a pas encore distribué. M. Bilodeau et M<sup>me</sup> Carpentier l'examineront et le distribueront ensuite aux participants en l'annexant au compte rendu de discussion de la présente téléconférence.
- Partage d'information : Les membres du Groupe font le nécessaire à ce sujet.
- Rapport d'étape aux représentants suppléants : Ce point sera examiné ultérieurement.
- Stratégie de communication : Ce point sera aussi examiné ultérieurement.

#### 4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux

- a. **Procès-verbal de la réunion du 18 septembre** : à traduire et à afficher sur le site Web de la CCE.

M<sup>me</sup> Carpentier attend encore les versions française et espagnole de ce compte rendu que doit lui faire parvenir le service des communications de la CCE. M. Bilodeau suggère de traduire et d'afficher également le compte rendu de discussion de la téléconférence du 30 octobre. M<sup>me</sup> Carpentier convient que la CCE pourrait s'en occuper et recommande que le nom des participants et des entités qu'ils représentent soit également affiché sur le site.

- b. **Rapport d'étape aux représentants suppléants** : document d'une page que M<sup>me</sup> Carpentier présentera aux représentants suppléants lors de leur réunion des 11 et 12 décembre.

M<sup>me</sup> Carpentier déclare que plusieurs possibilités s'offrent pour rendre compte de l'état d'avancement du PAEAN aux membres du Conseil de la CCE et à leurs représentants suppléants, notamment une réunion publique sur le financement et l'environnement au cours de laquelle il sera aussi question des achats écologiques. Elle a appris que l'ordre du jour de la réunion des 11 et 12 décembre est déjà arrêté, mais le directeur exécutif par intérim, M. Victor Shantora, a accepté d'inclure les travaux sur les achats écologiques dans le compte rendu qu'il fera aux représentants suppléants. M<sup>me</sup> Carpentier mentionne qu'elle ne sera pas en mesure de leur remettre un document, mais qu'elle extraira la partie du compte rendu de M. Shantora portant sur ces travaux afin que le Groupe en prenne connaissance. M. Bilodeau le transmettra à la représentante suppléante canadienne, Norinne Smith. M<sup>me</sup> Barr rappellera à M<sup>me</sup> Carpentier de le transmettre à l'ensemble du Groupe afin qu'il formule des observations avant le 4 décembre. M<sup>me</sup> Carpentier veillera également à faire inscrire le PAEAN et ses réalisations à l'ordre du jour de la session ordinaire du Conseil du mois de juin. Des lettres de soutien de la part des trois ministères de l'Environnement aux représentants suppléants pourraient en favoriser l'inscription. Il serait très opportun de présenter le rapport sur les activités fructueuses afin de vérifier si les gouvernements sont désireux de faire quelque chose à ce sujet. L'ordre du jour de la session ordinaire du Conseil comporte un point important ayant trait à la rétrospective des dix années de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui sera élaborée en 2004. Ce projet constitue une excellente occasion de féliciter le Conseil pour le travail qu'il a accompli, et il faudrait le présenter dans cette optique.

c. **Création d'un site Web** (M. Jean Bilodeau)

M. Bilodeau fera parvenir aux membres un plan du site Web au cours des prochains jours. Il a déjà discuté avec un concepteur qui lui a suggéré quelques titres de rubriques, notamment : en quoi consiste le PAEAN; travaux accomplis par d'autres entités; sujets d'actualité; achats écologiques; liens.

d. **Stratégie de communication** : contrat avec M. Shillington (Chantal Line Carpentier).

M<sup>me</sup> Carpentier mentionne que la CCE a communiqué avec Tom Shillington pour lui proposer d'élaborer une stratégie de communication en collaboration avec l'équipe de la CCE qui travaille dans ce domaine. Elle est confiante qu'il acceptera cette tâche et qu'il pourra l'accomplir en se fondant sur l'ébauche que rédige la société Five Winds. Étant donné les limites budgétaires des contrats, cette tâche devra se terminer à la fin de février.

*Discussion :*

Les membres discutent de la nature de la stratégie de communication et du public à qui elle sera destinée. M. Case et M<sup>me</sup> Shannon demandent des éclaircissements à ce sujet. M<sup>me</sup> Carpentier mentionne que l'on vise à donner aux gouvernements la possibilité de faire des gestes positifs en mettant en lumière les mesures fructueuses qu'ils prennent déjà en matière d'achats écologiques, comme en témoigne le rapport de la CCE. M. Polak rappelle que les points 7 et 12 de la réunion du 18 septembre dressant une liste des activités à accomplir sont à l'origine de l'engagement d'une personne pour élaborer cette stratégie. M. Bilodeau affirme qu'il sera difficile de faire connaître le PAEAN avant que le Groupe ait décidé quelles seront la portée de ses activités, sa structure et sa composition. M<sup>me</sup> Carpentier précise que le mandat de M. Shillington consiste à élaborer une structure de communication, mais pas à la mettre en œuvre. Il aidera le Groupe sur le PAEAN en lui conseillant de quelle manière agir au sujet de la stratégie de communication lorsque le Groupe saura ce qu'il doit faire et qu'elle est sa raison d'être. Les termes du contrat sont nécessairement vagues pour le moment, car celui-ci ne doit être signé que le 2 décembre. M. Bilodeau suggère que M<sup>me</sup> Carpentier ébauche un texte d'une page à l'intention du Groupe dressant la liste des tâches de M. Shillington.

e. **Serveur de liste** (M. Robert Kerr)

M. Kerr mentionne qu'il a communiqué à plusieurs reprises avec M<sup>mes</sup> Barr et Carpentier, et qu'il est heureux d'annoncer qu'il a enregistré l'adresse <NAGPI.net> pour identifier le domaine officiel du projet. Il est en train de réaliser cette transaction et son transfert ne posera aucun problème. Il restera tout simplement au Groupe à déterminer quelle sera l'adresse pour y accéder.

*Discussion :*

M. Bilodeau demande si l'on peut changer le libellé de l'adresse et M<sup>me</sup> Carpentier suggère d'utiliser <[procure@nagpi.net](mailto:procure@nagpi.net)>, suggestion que les membres acceptent unanimement. M. Kerr mentionne que l'utilisation du nom du domaine coûte 75 \$ par année et qu'il peut aussi servir d'adresse à un site Web. Il est également possible de recourir à des fonctions pour le relier à un plus vaste réseau. Par exemple, il permet de créer des archives afin d'enregistrer les discussions qui ont lieu au cours des téléconférences, et cela pourrait s'avérer utile. M. Bilodeau demande s'il serait possible d'afficher tous les documents sur le site afin de se renseigner et de savoir, par exemple, à quelle date aura lieu la prochaine

téléconférence, ce qui faciliterait la tâche de M<sup>me</sup> Barr. M. Kerr répond qu'il s'agit d'une étape subséquente et qu'il serait même possible d'organiser des groupes de discussion si les membres le désirent. Le fait de disposer d'un domaine constitue déjà un élément important pour faire connaître le projet, et il ne faudrait pas être trop ambitieux pour le moment. M. Bilodeau suggère à M. Kerr de communiquer avec Loretta Legeault, à Environnement Canada. M. Kerr explique que la tenue d'un site Web n'est vraiment pas compliquée et elle ne nécessite aucune présence physique, car une fois que l'on dispose d'un nom de domaine tout le monde peut y contribuer, qu'il s'agisse du réseau ou des archives. Dès que l'on est connecté, cette tâche est simple. Il indique en outre aux membres qu'il se servira de sa liste de participants au projet comme base d'information sur le Groupe.

f. **Échéancier de la réunion de Cancún** (M<sup>mes</sup> Carpentier et Barr et M. Bilodeau)

M<sup>me</sup> Carpentier n'ayant pas eu la possibilité d'examiner l'ébauche de l'échéancier en compagnie de M. Bilodeau, elle suggère de reporter l'étude de ce point à la prochaine réunion. M. Bilodeau demande d'ajouter à cet échéancier la date de la réunion, laquelle se tiendra du 10 au 14 septembre 2003. L'échéancier sera annexé au compte rendu de discussion de la présente réunion que recevront les membres du Groupe.

**5. Structure et fonctionnement du Groupe :** Examen des définitions proposées par M. Case et M<sup>me</sup> Wood (et de la manière d'accepter d'autres membres au sein du Groupe, selon l'ajout fait à l'ordre du jour avant son adoption).

M. Case demande aux membres s'ils ont tous reçu le document d'une page définissant la structure et le fonctionnement du Groupe, et il résume les motifs qui exigent d'accomplir cette tâche. En premier lieu, il mentionne qu'au cours de la conférence tenue en avril, à Philadelphie, les participants qui se consacrent aux achats écologiques ont essayé d'exposer le défi que ce domaine représente, et il ajoute que les membres du Groupe doivent maintenant échanger leurs vues à ce sujet. Au cours de la réunion du 18 septembre, les membres ont dressé une liste des possibilités qui s'offrent dans le cadre du projet. Puisqu'il faut maintenant déterminer qui peut devenir membre du Groupe du PAEAN, il a fallu établir des critères, auxquels satisfont tous les membres actuels, mais qui limitent l'admission de nouveaux membres. Le document de M. Case propose de restreindre la participation aux fournisseurs d'information et de services, c'est-à-dire à toute entité qui renseigne les acheteurs sur la manière d'acheter plus facilement des produits à privilégier sur le plan écologique. Selon M. Case, il s'agit d'un enjeu important pour les entreprises commerciales, et il faudra déterminer si le Groupe peut accepter ceux qui vendent des produits plutôt que de l'information. Cette question est compliquée, notamment parce que la société Interface a formulé un point de vue précieux au Groupe qu'il ne faudrait pas perdre de vue, mais il est aussi préoccupant que des entreprises entrent en relation avec lui pour lui fournir de l'information à des fins uniquement commerciales.

*Discussion :*

M. Polak déclare qu'il faut envisager deux démarches: la formation d'un comité directeur constitué des membres actuels et celle d'un groupe élargi. MM. Bilodeau, Marikkar et Case suggèrent que le représentant d'une entreprise puisse faire partie du Groupe afin de partager de l'information, par exemple, sur le cycle de vie de produits, mais pas dans l'intention de les vendre. M<sup>me</sup> Shannon indique que la marge n'est pas grande entre le fait de chercher à fournir de l'information sur des produits et celui d'en vendre. M. Marikkar cite en exemple Paul Murray,

qui représente une société, mais qui pourrait constituer un excellent élément pour le Groupe. Il suggère que les membres de ce noyau invitent d'autres personnes à s'y joindre. M<sup>me</sup> Carpentier a cependant le sentiment que la distinction entre « inviter quelqu'un » à se joindre au Groupe et « être approché par quelqu'un » désireux de s'y joindre n'est pas le meilleur moyen d'approuver l'inclusion de nouveaux membres. Elle a, par exemple, été approchée par la société Ocean Blue, et elle est en train d'étudier son offre. Est-il admissible que cette société ait approché le Groupe ou aurait-elle dû attendre son invitation?

M. Polak rappelle qu'au commencement, le Groupe a envisagé d'inviter quelques représentants de fabricants à la réunion, mais cette question ne peut se résoudre qu'en déterminant les visées du Groupe. Il ajoute qu'à la réunion de Philadelphie, les membres ont convenu qu'il fallait envisager la candidature d'entreprises. M. Bilodeau se demande s'il ne faudrait pas penser à un processus en vertu duquel les membres du comité directeur pourraient proposer une candidature et justifier son acceptation.

À la suggestion de M. Case, la discussion s'engage sur la partie de la définition qui constitue un défi. M. Weissman déclare que le fait de vouloir faire progresser les achats de produits écologiques constitue un aspect de ce défi. Il ajoute que pour y arriver, le Groupe doit faire preuve de force et d'efficacité, car en essayant de favoriser un mouvement d'ensemble, il faut qu'il arrive pour le moins à éviter de tenir des propos conflictuels. M. Case suggère que les membres lui transmettent par courriel des propositions précises de changements de termes et d'ajouts au texte actuel; il les indiquera en les attribuant à leur auteur pour pouvoir en discuter ultérieurement. M. Kerr est d'avis que la notion de défi ressemble à un énoncé de mandat et que sa formulation ne fait pas de distinction évidente entre les acheteurs et les vendeurs. Il ajoute que la dernière partie de cet énoncé devrait mentionner une augmentation des achats de produits écologiques. M. Polak déclare de son côté que, à la lumière de ces observations, les membres semblent revenir à une version antérieure de l'énoncé de mandat dans laquelle le Groupe indique quels intérêts il essaie de servir et de quelle manière.

M. Bilodeau recommande de ne pas modifier la solution proposée dans la définition et de faire porter la discussion sur la composition du Groupe en se demandant si celui-ci a besoin d'un sous-ensemble pour parler du comité directeur. M. Polak affirme que si le Groupe définit en premier lieu son mandat, il lui sera ensuite plus facile de déterminer le type de membre dont il a besoin. M. Case dit soutenir cette idée, car tout en rédigeant la définition, il ne pouvait réfléchir à la composition du Groupe sans revenir à son mandat.

M. Marikkar affirme que peu importe les stratégies de mise en œuvre que le Groupe proposera aux acheteurs, il serait préférable de les tester avec un groupe restreint, et une fois que la situation sera claire, de faire appel à de nouveaux membres pour l'élargir. Selon lui, il faudrait limiter le nombre de membres jusqu'à ce que le Groupe ait atteint un certain degré de maturité.

M. Bilodeau résume la discussion et demande à MM. Kerr, Weissman et Case de se pencher ensemble sur la définition. M<sup>me</sup> Shannon offre de se joindre à eux, car elle sent le besoin de définir une fonction, qu'il s'agisse de celle d'un projet, d'un groupe, d'un organisme ou d'un comité, et suggère que M. Case invite les membres à réfléchir à ce sujet. Elle ajoute qu'il est impossible de savoir qui inclure et qui exclure jusqu'à ce que le Groupe sache à quoi ses travaux doivent aboutir. S'il ne s'agit que de coordonner un programme, cette tâche est différente de celle consistant à fournir de l'information aux acheteurs.

M. Polak estime qu'il serait préférable de revenir au document initial, intitulé *North American Green Purchasing Initiative Discussion Paper on Next Steps* (Document de travail définissant les prochaines étapes du projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord), qui traitait de ces questions et que M. Case et lui ont distribué le 30 juillet.

Les membres conviennent que MM. Kerr, Weissman et Case rédigent une définition plus hiérarchisée, car il ne serait pas prudent de créer un groupe avant de déterminer sa raison d'être. Le comité directeur doit être formé par les membres actuels. M. Case demande à chacun d'eux de lui faire part de ses réflexions et observations par courriel, en les limitant aux sujets en question. Il les compilera sous forme de tableaux qu'il transmettra à tous les membres, et le Groupe pourra ensuite tenir une téléconférence pour s'entendre sur la version finale.

M. Bilodeau suggère que M. Case lance le dialogue au moyen du serveur de liste (à l'adresse <[procure@nagpi.net](mailto:procure@nagpi.net)>). M. Kerr confirme que le serveur sera prêt à fonctionner presque immédiatement et que le Groupe pourrait tenir une téléconférence seulement sur cette question. Aucune autre personne ne sera invitée à se joindre au Groupe tant que cette discussion n'aura pas eu lieu.

M. Bilodeau s'entretiendra avec M. Paul Murray, en compagnie de M. Polak, afin qu'il travaille éventuellement sur la question du cycle de vie des produits sans faire partie du Groupe.

**6. Rapport sur les expériences fructueuses :** ébauche des grandes lignes d'un rapport par la société Five Winds, formule des entrevues et observations sur celles réalisées à ce jour.

M<sup>me</sup> Carpentier demande à tous les participants s'ils ont reçu les grandes lignes du rapport proposées par la société Five Winds, et si le fait de ne pas avoir reçu d'observations de leur part signifie que ces grandes lignes sont acceptables. Elle mentionne que les rédacteurs ont déjà commencé à ébaucher ce rapport. M. Bilodeau suggère que ces grandes lignes soient à nouveau transmises aux membres et qu'ils formulent des observations le lendemain de la réunion.

*Discussion :*

Les membres discutent de la formule pour réaliser les études de cas. M. Case indique que les grandes lignes sont acceptables, mais qu'il s'interroge sur le processus et la formule de présentation de ces études; il dit avoir eu l'impression que tous les membres seraient invités à rédiger quelque chose en fonction du modèle proposé. Il demande si l'on a transmis à la société Five Winds l'adresse du site Web de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis (<<http://www.epa.gov/oppt/epp/ppg/index.htm>>), car elle pourrait lui être utile pour faire un inventaire des pratiques exemplaires dans ce domaine. M<sup>me</sup> Carpentier répond que Five Winds n'ayant pu entrer en communication avec M<sup>me</sup> Culver, cette société a dû concevoir son propre modèle. M<sup>me</sup> Barr fera parvenir l'adresse du site Web de l'EPA à Five Winds, et M<sup>me</sup> Carpentier distribuera le modèle proposé aux membres afin de recueillir leur opinion. En ce qui concerne les entrevues réalisées par Five Winds jusqu'à présent, M. Marikkar mentionne que cette société ne l'a pas encore contacté, et M. Case affirme que le résumé de l'entrevue de dix minutes qu'il lui a accordée ne semble pas vraiment rendre justice à ses propos. M<sup>me</sup> Carpentier demande à M<sup>me</sup> Barr de communiquer avec Ralf Nielsen et Jennifer Hall, qui rédigent le rapport de la société Five Winds, afin de leur demander d'assister à la partie de la prochaine téléconférence qui sera consacrée à ce rapport.

**7. Analyse du cycle de vie des produits :** entretien de M. Marikkar avec M. Lee, et état d'avancement des travaux, par MM. Polak et Marikkar.

M. Polak mentionne qu'il a commencé à travailler sur le coût du cycle de vie des produits et que M. Lee l'a aidé en lui procurant des données scientifiques. Il ajoute avoir inclus la notion d'acquisition dans le cadre de son analyse et que celle-ci comporte trois parties : une fiche technique sur le coût du cycle de vie; une fiche de contrôle du coût du cycle de vie pour les fournisseurs comportant une série d'instructions; un guide d'évaluation permettant aux acheteurs de comprendre ce qu'ils reçoivent. Les personnes qui s'occupent des achats sont censées formuler des observations à ce sujet.

M. Marikkar indique que cette analyse se veut conviviale et pratique. Elle comportera deux feuilles de travail dont l'une d'elles fera état des coûts directs, à savoir les coûts financiers des aspects environnementaux (les ressources environnementales et l'énergie utilisées). Un index de la durée du cycle de vie y sera annexé et il étudiera les principaux aspects environnementaux. Il est prévu d'intégrer une notion de souplesse pour que cette analyse tienne compte de considérations environnementales et qu'elle soit universellement applicable à tout produit ou service. M. Polak indique qu'elle est utile parce qu'elle comporte un élément de comparaison doté d'une formule intégrée. Il reste à espérer qu'elle soit quelque peu automatisée.

*Discussion :*

M. Bilodeau mentionne qu'il a pris la parole au cours d'une réunion sur les achats écologiques, organisée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, au cours de laquelle les participants ont jugé difficile de réaliser une analyse du cycle de vie des produits. M. Polak explique de son côté que la feuille de travail sur les coûts financiers directs constitue un premier ensemble et qu'il sera ensuite question de l'environnement dans un index d'indicateurs de manière à ce que les désavantages ne soient pas exprimés en valeur monétaire. Pour pouvoir réaliser une pondération, une formule s'appliquera aux variables.

M<sup>me</sup> Carpentier demande qu'elle est la relation entre l'index d'indicateurs et les répercussions environnementales et la formule de calcul de M. Clark. M<sup>me</sup> Shannon propose de donner des explications sur cette formule à la lumière de ses connaissances. Elle explique que M. Clark l'a conçue pour mesurer des avantages dans le cadre de réunions sur l'écologie. Elle vise en effet à quantifier les avantages que procurent de telles réunions afin que celles de l'EPA portent davantage sur l'écologie. La formule de calcul de M. Clark est un élément de réflexion qui prévoit l'étude de l'intégrité de cette formule, du type de sources disponibles et de l'opportunité d'établir des liens avec ces sources. Elle implique également de comparer des formules générales à des formules s'appliquant à des situations précises. M. Clark a juste exposé certaines des questions à analyser; en premier lieu, il faut relever les éléments déjà en place. M<sup>me</sup> Shannon mentionne, si sa compréhension est bonne, qu'il pourrait y avoir un rapport entre ce que l'on accomplit et la manière et la possibilité d'y apporter un complément. Étant donné que certains membres n'ont pas été capables d'ouvrir le document informatisé que M. Clark leur a transmis, M<sup>me</sup> Shannon indique qu'elle le convertira en Word et qu'elle le leur retransmettra.

M. Polak précise qu'il existe déjà des méthodes d'interprétation des résultats des évaluations des incidences du cycle de vie des produits (p. ex., la méthode Gabi). Ces méthodes doivent être conviviales et faciles à utiliser si l'on veut qu'elles soient appliquées. M. Bilodeau souligne qu'il faut que chaque membre reçoive une autre copie du fichier et que cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour de plusieurs des réunions à venir.

En ce qui concerne les préparatifs de l'atelier sur l'analyse du cycle de vie des produits, dont MM. Nuñez Birrueta et Marikkar étaient censés s'occuper, M<sup>me</sup> Lelo suggère d'en discuter au cours de la prochaine téléconférence. M. Marikkar entrera en communication avec M. Nuñez Birrueta au cours de la semaine suivante.

**8. Coordination des besoins du PAEAN avec ceux du programme d'achats écologiques de l'EPA en vue de mesurer les avantages environnementaux** : formule de calcul de M. Clark (Julie Shannon)

Ce point a déjà fait l'objet d'une discussion et sera à nouveau abordé au cours de la prochaine téléconférence.

**9. Lowell Centre** : discussion sur la participation de Jack Luskin et de Anne Berlin Blackman, du Lowell Centre, aux activités du Groupe

Étant donné que le Groupe a convenu d'attendre que soient établis les critères d'admission de nouveaux membres, M<sup>me</sup> Carpentier et M. Bilodeau proposent de reporter jusqu'à ce moment-là la décision sur l'adhésion du Lowell Centre. La CCE est membre de l'Alliance nord-américaine pour la consommation durable.

**10. Autres questions**

a. Inventaire des groupes qui se consacrent aux achats écologiques

M. Polak soulève la question d'un inventaire des groupes qui se consacrent aux achats écologiques, question que le Groupe a déjà examinée au cours de l'une de ses dernières réunions. M. Case mentionne qu'il possède déjà une liste informelle et M. Polak suggère que les membres regroupent toutes leurs listes, même si elles sont incomplètes. M. Bilodeau est d'avis que cette liste fasse partie des rubriques du site Web, mais il serait utile qu'elle soit unique. Il demande à M. Case s'il peut entreprendre cette démarche en faisant des ajouts à sa liste à partir de celles des autres membres du Groupe, et il l'invite à travailler avec M. Polak à cette fin en vue d'afficher cette liste sur le site. Celle-ci pourrait également offrir des liens avec les groupes qui en ont donné l'autorisation. MM. Polak et Case conviennent d'entrer en communication le mercredi suivant. M<sup>me</sup> Carpentier suggère que cette information soit annexée au rapport de la société Five Winds.

M<sup>me</sup> Carpentier mentionne deux autres points :

b. Pour ce qui est d'une autre partie du rapport, M<sup>me</sup> Carpentier a engagé un avocat afin qu'il se penche sur les défis et les possibilités qu'offrent les politiques d'achats aux paliers fédéral, étatique, provincial et municipal dans le cadre de l'ALÉNA, de la Zone de libre-échange des Amériques et de l'Organisation mondiale du commerce afin de déterminer s'il existe des problèmes. Ce rapport sera prêt à la mi-février.

c. La CCE ayant l'intention de tenir une réunion au Mexique sur les énergies renouvelables (transferts technologiques), M<sup>me</sup> Carpentier demande aux participants s'ils connaissent des entreprises transnationales canadiennes et américaines qui achètent ou produisent des énergies renouvelables pouvant être transférées au Mexique, et qui seraient intéressées à participer à cette réunion. M. Marikkar mentionne qu'il connaît une société qui produit de l'énergie renouvelable en Alberta, et qu'il fera parvenir son nom à M<sup>me</sup> Carpentier. Il s'agit d'un gros exploitant d'éoliennes que la société TransAlta vient tout

juste d'acheter. M. Polak mentionne, quant à lui, une société de placements en énergie verte qui possède des établissements aux États-Unis. Il s'agit d'un fonds d'investissement de plusieurs milliards de dollars qui a acheté un parc d'éoliennes au Wyoming. M. Bilodeau demande aux membres qui possèdent de l'information à ce sujet de la communiquer par courriel à M<sup>me</sup> Carpentier.

M. Kerr informe le Groupe que le serveur de liste fonctionne et qu'il vient juste de recevoir un premier courriel à son sujet.

## **11. Prochaine réunion**

Bien que les membres considèrent important de tenir des réunions mensuelles, ils conviennent qu'il serait prématuré de tenir une autre téléconférence en décembre, car ils n'auront pas le temps d'accomplir grand chose en raison de la période des Fêtes. Ils s'entendent donc pour tenir une téléconférence le 7 janvier, à 13 heures. Cette période prolongée donnera également à M. Bilodeau le temps d'organiser une télédiffusion sur le Web. Il mentionne que la société Bell Canada offre gratuitement ce service; il serait donc plus avantageux d'y recourir à ce service plutôt qu'à celui d'un autre fournisseur comme la société Raindance.

M<sup>me</sup> Carpentier demande aux participants de répondre rapidement aux courriels de M<sup>me</sup> Barr afin de confirmer leur présence à la prochaine réunion, bien qu'il soit prévisible de pouvoir utiliser le serveur de liste à cette fin la prochaine fois, sur le site <nagpi.com>.

La séance est levée à 14 h 40.

## **Sommaire des activités de suivi tirées du présent compte rendu de discussion**

1. M. Bilodeau examinera l'échéancier de la réunion de Cancún qui sera distribué aux membres en annexe au présent compte rendu de discussion. Il demande d'ajouter à cet échéancier la date de la réunion, laquelle se tiendra du 10 au 14 septembre 2003.
2. M. Bilodeau suggère de traduire et d'afficher sur le site Web de la CCE le compte rendu de discussion de la téléconférence du 30 octobre. M<sup>me</sup> Carpentier mentionne que la CCE pourrait s'en occuper et recommande que le nom des participants et des entités qu'ils représentent soit également affiché sur le site.
3. M<sup>me</sup> Carpentier indique qu'elle extraira la partie du compte rendu du directeur exécutif par intérim aux représentants suppléants concernant les travaux sur les achats écologiques et qu'elle la distribuera aux membres du Groupe. M. Bilodeau transmettra ce texte à la représentante suppléante canadienne, Norinne Smith. M<sup>me</sup> Barr rappellera à M<sup>me</sup> Carpentier de le transmettre à tous les membres avant le 4 décembre.
4. M. Bilodeau transmettra aux membres un plan du site Web du PAEAN au cours des prochains jours.
5. M<sup>me</sup> Carpentier ébauchera un texte d'une page dressant la liste des tâches de M. Shillington.
6. MM. Kerr, Weissman et Case et M<sup>me</sup> Shannon rédigeront ensemble une définition plus hiérarchisée de la structure et du fonctionnement du Groupe en prévision de la prochaine téléconférence. M. Case demande à chacun des membres de lui faire part de ses réflexions et observations par courriel, en les limitant aux sujets en question. Il les compilera sous

forme de tableaux qu'il transmettra à tous les membres, et le Groupe pourrait ensuite tenir une téléconférence pour s'entendre sur la version finale. M. Bilodeau suggère que M. Case lance le dialogue au moyen du serveur de liste (à l'adresse <[procure@nagpi.net](mailto:procure@nagpi.net)>). Aucune autre personne ne sera invitée à se joindre au Groupe tant que cette discussion n'aura pas eu lieu.

7. M<sup>me</sup> Barr retransmettra à tous les membres les grandes lignes du rapport proposées par la société Five Winds afin qu'ils formulent des observations le lendemain de la réunion.
8. M<sup>me</sup> Barr fera parvenir l'adresse du site Web de l'EPA à la société Five Winds et M<sup>me</sup> Carpentier distribuera le modèle proposé aux membres afin de recueillir leur opinion.
9. M<sup>me</sup> Barr communiquera avec Ralf Nielsen et Jennifer Hall, qui rédigent le rapport de la société Five Winds, afin de leur demander d'assister à la partie de la prochaine téléconférence qui sera consacrée à ce rapport.
10. M<sup>me</sup> Shannon convertira en Word le document de réflexion contenant la formule de calcul de M. Clark et le retransmettra aux membres du Groupe.
11. M. Marikkar entrera en communication avec M. Nuñez Birrueta au cours de la semaine suivante au sujet de l'atelier sur l'analyse du cycle de vie des produits dont ils entreprendront les préparatifs.
12. MM. Case et Polak dresseront ensemble une liste des groupes qui se consacrent aux achats écologiques en vue de l'afficher sur le site. Cette liste pourrait également offrir des liens avec les groupes qui en ont donné l'autorisation. MM. Polak et Case entreront en communication le mercredi suivant.
13. Les membres qui connaissent des entreprises transnationales canadiennes et américaines qui achètent ou produisent des énergies renouvelables pouvant être transférées au Mexique, et qui seraient intéressées à participer à une réunion au Mexique à ce sujet, pourront communiquer le nom de ces sociétés par courriel à M<sup>me</sup> Carpentier.